

ANNEXE 2

QUE PUIS-JE FAIRE ?



Informations contextuelles pour le formateur :

Voir brochure

Conseils pour l'employeur

Éviter le comportement inapproprié sur le lieu de travail

1. Fixez des règles de politesse ou des règles de comportement claires.
2. Utilisez un plan par étapes ou une réglementation pour les incidents impliquant un comportement inapproprié.
3. Établissez une politique claire sur le comportement inapproprié.
4. Attirez de manière soutenue l'attention des collaborateurs sur le comportement inapproprié.

Conseils pour l'aide-ménagère

1. Fixez des limites claires. Il est important de vous fixer des limites : quel comportement est tolérable et lequel ne l'est pas ?
2. Parlez-en avec d'autres.
3. Interpellez la personne en question à ce propos.
4. Rassemblez des preuves.
5. Parlez à votre responsable.
6. Faites appel à une personne de confiance ou à un conseiller en prévention

A ne pas faire en cas de comportements inappropriés

- Avoir peur de repousser l'autre et ne pas signaler ses limites.
- Justifier ou ignorer le comportement inapproprié.
- Avoir honte du comportement dont vous êtes le ou la victime.
- Considérer le problème comme un problème isolé/personnel.